



SYNDICAT CNT PTT RHONE

BP 2600

69218 LYON CEDEX 02

Permanence le 1er et 3ème mardi de 14h à 19h
au 44, rue Burdeau 69001 LYON

Tel : 04.78.27.05.80

cnt.ptt69@cnt-f.org

LA POSTE REPRIME AVANT LA PRIVATISATION

Brigitte GUEUGNON, factrice à Saint Genis Laval CDIS vient de se voir notifier le 3 décembre, par le directeur de la DOT Courrier du Rhône la sanction du blâme avec inscription au dossier. Cette sanction n'est pas anodine, Brigitte est salariée de droit privé, pour elle le blâme est le premier pas vers une sanction plus grave, mise à pied ou licenciement. Mr Paillason directeur de la DOTC est très clair là dessus : « Si vous persistiez dans votre comportement fautif, nous pourrions être amenés à prendre, à votre égard, une sanction plus grave ».

Quelle faute reproche-t-on à Brigitte ?

Avoir, malgré les pressions de son chef d'établissement, laissé du courrier sur sa position de travail le 24 septembre 2008. Brigitte était gréviste le 23 avec nombre de ses collègues dans le cadre du préavis national contre la « **privatisation** » de La poste, déposé par tous les syndicats.

Le 24, le courrier à distribuer était pratiquement le double d'une journée normale. Brigitte effectue sa tournée à mobylette qu'elle chargera à la limite de la sécurité. Ses deux dépôts relais étaient eux aussi chargés à ras bord, pas de possibilité d'emporter le reliquat à moins d'avoir un sac à dos.

Ses explications n'ont pas convaincu le chef d'établissement de Saint Genis Laval CDIS, les cadres de la direction lors de l'entretien du 12 novembre 2008, ni le directeur de la DOTC du Rhône. Il est vrai que par une forme bizarre de mimétisme toutes ces personnes manifestent un symptôme grave d'amnésie quant à la grève du 23 septembre contre la « **privatisation** » de La Poste.

Cette sanction est une atteinte au droit de grève et à l'activité syndicale d'une factrice qui refuse la **privatisation** dont la mise en place se poursuit insidieusement, notamment par le projet facteur d'avenir qui non content de supprimer du personnel en augmentant la rentabilité des facteurs sonne le glas du service public égalitaire.

Les nombreux courriers, les fax, la solidarité de ses collègues facteurs, l'absence démontrée de faute professionnelle ont fait que la direction n'a pu lui infliger qu'un blâme avec inscription au dossier qu'elle a immédiatement contesté.

Nous devons continuer la solidarité en demandant à la DOTC LA POSTE du Rhône la suppression de cette sanction.

LA POSTE, DOT. COURRIER.

Monsieur le Directeur
10 Place Antonin Poncet
69267 Lyon Cedex 02

Tél. 04 72 40 60 50

Fax 04 72 40 60 73

**Un coup contre l'une d'entre nous
est un coup contre tous et toutes !**